



Communiqué de presse

Brive le, 30 novembre 2020

Etat-Civil : pas d'enregistrement d'actes possible le mardi 15 décembre

En raison d'une maintenance informatique des logiciels Etat Civil de la ville de Brive, aucun acte d'état civil ne pourra être enregistré le mardi 15 décembre 2020.

Pensez à anticiper vos démarches.

En ce qui concerne les naissances du 10 décembre 2020 : les déclarations seront à effectuer en mairie au plus tard le 14 décembre 2020.

Pour tous renseignements complémentaires : contactez le 05 55 18 15 20